

Compte rendu du premier conseil d'école 2013-2014

jeudi 7 novembre 2013

Présents: Élus: M. Laurence, maire de St Georges Montcocq.

M. Duchemin, Mme Lemarquand, Mme L'Hotellier membres de la commission scolaire.

Représentants des parents d'élèves: Mmes Maubanc, Hanou, Poignavant, Leloutre, Ms. Cochonneau, L'Orphelin, Martin et Le Glatin

Enseignantes: Mmes Hamelin, Jarry, Lavalley, Gambillon, Osmond et Segovia.

Excusées: Mme Loyer, Inspectrice de l'Éducation Nationale,

M. Talvast, membre du conseil municipal

Ouverture de séance: 18h30

Désignation du secrétaire de séance: Céline Jarry, professeur des écoles

Son rôle: prendre des notes pendant le conseil, relire et contresigner le compte rendu avant sa diffusion.

Ordre du jour :

1. Présentation des membres du conseil d'école et de leur rôle
2. Les effectifs de l'école
3. Le règlement intérieur
4. Le projet d'organisation du temps scolaire (réforme des rythmes scolaires)
5. Le PPMS
6. Le Document Unique et les registres de sécurité
7. Les travaux
8. Le projet d'école
9. Les projets de sorties, spectacles, rencontres sportives
10. Présentation des comptes de la coopérative
11. informations diverses

1 Présentation des membres du conseil d'école et de leur rôle

Les résultats des élections des représentants des parents d'élèves: les élections se sont déroulées le vendredi 11 octobre 2013. Le taux de participation a été de 61,44 %, en légère augmentation par rapport à 2012, taux de 59,35 %. Les parents candidats étaient regroupés sur une liste. 5 titulaires et 5 suppléants ont été élus. Les résultats sont sur les panneaux d'affichage. La plupart des électeurs ont voté par correspondance (82 %). Un bureau de vote était installé dans la bibliothèque.

Les membres du conseil: le conseil d'école est composé des membres suivants :

❖ Les représentants de la mairie: Monsieur le Maire: Monsieur Laurence et ses conseillers municipaux : Mme Lemarquand, Mr Duchemin, Mme L'Hotellier (commission scolaire), Mr Talvast (excusé)

❖ L'équipe enseignante: Madame Hamelin, directrice de l'école et enseignante titulaire de la classe de CM1-CM2, Madame Ségovia Florence enseignante titulaire de la classe de CP-CE1, Madame Jarry Céline, enseignante titulaire de la classe de CE2 , Madame Lavalley Anaïs, enseignante de la classe de MS-GS, Madame Osmond Mélanie, enseignante titulaire de la classe de PS-MS, Mme Gambillon Céline enseignante assurant les décharges de Madame Jarry, le lundi, de Madame Lavalley le vendredi et la décharge de direction le jeudi.

❖ Les représentants des parents d'élèves :

Les titulaires: Madame MAUBANC. parent d'élève de Sarah classe de CM2 , Raphaël classe de CE1 et Elie en MS - Madame LELOUTRE. parent d'élève de Chloé classe de GS et de Théo en PS - Madame POIGNAVANT Isabelle, parent d'élève de Manon en GS - Monsieur COCHONNEAU Laurent , parent de Noé (CM1)et Lucie (CE1) - Madame HANOU Céline, parent de Guillaume en CE1 et Pierre en MS

Les suppléants: Monsieur BOUCARD Florent , parent d'Antonin en CM1 et d'Adèle en CE1 - Monsieur L'ORPHELIN Franck, parent de Tao en MS - Monsieur MARTIN Pierrick, parent de Maëlys en CE2 et Titouan en GS - Madame LAUNEY Edwige parent d'Angèle (MS) - Monsieur LE GLATIN Stéphane parent de Titouan en CM1, de Timéo en CE2 et de Malo en PS.

Les membres invités :

❖ L'inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Saint Lô 3 : Madame Martine Loyer est excusée.

La présidence : la présidence est assurée par la directrice qui établit l'ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres et anime le conseil. La présidente, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour. Elle a la responsabilité du compte- rendu.

Les réunions : le conseil d'école est constitué pour une année jusqu'au renouvellement de ses membres, c'est à dire jusqu'aux prochaines élections des représentants en octobre 2014. Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent le proclamation des résultats des élections des parents d'élèves. Deux autres réunions auront donc lieu dans le courant des mois de mars et de juin. Il peut également être réuni à la demande de la directrice, du maire ou de la moitié de ses membres. Les dates des conseils d'école sont déjà fixées: le jeudi 20 mars 2014 et le jeudi 19 juin 2014.

Les missions du conseil d'école: sur proposition de la directrice, le conseil d'école :

- ❖ Vote le règlement intérieur de l'école
- ❖ Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- ❖ Donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'école :

- Les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux
 - L'utilisation des moyens alloués à l'école
 - Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
 - Les activités périscolaires
 - La restauration et l'hygiène scolaire
 - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- ❖ Adopte le projet d'école
 - ❖ Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
 - ❖ Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école
 - ❖ Reçoit une information sur :
 - les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers
 - L'organisation des aides spécialisées

Les comptes rendus: un compte rendu sera distribué à chaque membre du conseil et un exemplaire envoyé à l'IEN. Il ne sera pas distribué aux familles mais il sera affiché au panneau et mis sur le site de l'école dès que possible.

2 Les effectifs de l'école

A la rentrée: 115 élèves sont inscrits et sont répartis en 5 classes:

PS-MS – Mme Osmond : 25 élèves dont 14 PS et 11 MS
 MS/GS -Mme Lavalley et Mme Gambillon : 26 élèves dont 9 MS, 17 GS.
 CP-CE1 – Mme Ségovia : 22 élèves dont 6 CP et 16 CE1.
 CE2 – Mme Jarry et Mme Gambillon : 19 CE2
 CM1/CM2 – Mme Hamelin et Mme Gambillon : 23 élèves dont 14 CM1, 9 CM2.

Pour la rentrée de janvier, un départ en PS et une arrivée en MS sont prévus. Cela concerne la classe de PS-MS de Mme Osmond.
 Pour la rentrée 2014, la prévision d'effectif est de 13 à 16 PS .

3 Le règlement intérieur

Un règlement intérieur de l'école a été élaboré à partir du règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires, diffusé en mars 2010 et en tenant compte de la spécificité de l'école. Le règlement est relu par le conseil d'école.

Des précisions sur la concertation entre les familles et les enseignants : les livrets scolaires sont remis aux parents comme suit :

- PS : 1 fois en fin d'année
- MS à la GS : 2 fois (janvier/février et fin juin)
- CP au CM2 : 3 fois dans l'année :
 - x fin du premier trimestre : fin décembre-début janvier
 - x fin du second trimestre : vacances d'avril
 - x fin juin

Rappel de Mme la Directrice : le livret scolaire ne doit pas être égaré. Elle signale le cas de quelques livrets perdus par les familles, particulièrement lorsqu'ils sont laissés durant les vacances.

Des précisions sur l'aménagement du temps scolaire pour l'année 2013-2014 : aménagement du temps de la récréation à l'école élémentaire : décision de récréation décalée pour des raisons de sécurité. La cour est un espace restreint pour un effectif de 65 enfants.

Le règlement a été distribué l'année dernière à chaque famille qui devait en accepter les conditions et s'engager à le respecter. Il est mis en ligne sur le site de l'école. Il sera distribué aux nouvelles familles la semaine prochaine.

La charte d'utilisation de l'internet : elle n'est distribuée qu'aux élèves de CM1-CM2 à la suite d'un travail dont elle fait l'objet.

La diffusion des droits est un document distribué dès la rentrée de septembre. Elle sera retravaillée pour qu'elle soit plus claire auprès des parents. Une partie n'est pas toujours remplie par les parents concernant la durée, ce qui oblige une demande annuelle pour ce document.

La réglementation concernant la fabrication des gâteaux est un document distribué en début de chaque année pour un rappel des mesures d'hygiène.

Remarques et modifications : pas de modifications du règlement intérieur.

- Trois exercices incendie ont lieu chaque année. Le bilan de celui du 26 septembre 2013 est positif, l'alarme fonctionne correctement. Le rapport a été transmis à la mairie.
- Le coupon à remplir pour les parents est modifié par le conseil d'école.

Vote : le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

4 Le projet d'organisation du temps scolaire

La réforme des rythmes scolaires : présentation de la réforme et du projet. (ci joint annexe)

- Demande d'un parent : Mme Leloutre demande s'il est possible d'avoir les documents présentés (horaires d'enseignement) à disposition. Oui.
- Question d'un parent : l'APC est-il obligatoire ? Non, la seule obligation est le temps scolaire.
- L'aide aux devoirs sera-t-elle toujours payante ? Oui, car hors TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Rappel de Mr le Maire : la garderie aura toujours lieu chaque jour. Le mercredi, pas de cantine mais garderie. Mme Hamelin précise que les enseignantes sont payées par la mairie.

- Question sur le décalage des horaires maternelle-primaire : un quart d'heure , c'est pour bien avoir 1h30 de pause méridienne pour les cycles 2 et 3. Ils reprendront les cours à partir de 13h45. Cela peut résoudre les problèmes de circulation et donner du temps aux parents d'aller chercher un enfant en maternelle puis en élémentaire .

Mme Maubanc pense qu'il y aura peu de personnes à 15h45.

Rappel de Mme Hamelin : la réforme cible les élèves, le but est que les enfants gagnent 45 min de classe : un allègement du temps d'enseignement par jour.

- Mr Le Glatin demande si le volume horaire hebdomadaire de l'élève sera conservé. Oui, il sera toujours de 24H.

Mme Hamelin annonce que de nouveaux programmes sont annoncés, leur mise en œuvre commencera en classe de Petite Section à la rentrée 2014. Elle constate que les élèves sont de plus en plus fatigués le lundi et que le rythme des familles le week end doit lui aussi être repensé.

Mme Hanou demande comment faire passer ce message aux parents, en plus de la réunion de rentrée.

- Mr L'Orphelin fait allusion à la réunion de rentrée de l'école où les nouveaux horaires avaient été annoncés et la fin de l'école prévue à 15h30. Il demande les raisons de ce changement.

Mr le Maire répond :

- nécessité d'une pause méridienne de 1h30
- résolution du problème de locaux en décalant les activités des maternelles et des élémentaires
- en ce moment, il y a un problème vers 12h15 quand tous les élèves se croisent.

Mme Hamelin ajoute :

- la sieste est déjà avancée à 13h, le bilan est positif.
- Cette modification évitera aussi l'intervention des 8 intervenants sur le même créneau horaire.
- certains enfants retourneront peut être manger chez eux du fait de l'élargissement de la plage horaire du midi.
- Elle note la densité actuelle des activités le midi.

Mr le Maire répond :

- il conçoit qu'il faut revoir ce rythme, et qu'il y a nécessité d'un temps de récréation.
- ce sera les mêmes activités de base, il y aura peut être d'autres cycles (jardinage, ateliers vidéo...)
- il est en attente des idées de tous
- il note toujours le problème des encadrants et du coût.

- Mme Hanou : quel sera le coût des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ?

Mr Le Maire : ce sera gratuit. Le tarif de la garderie sera à revoir, l'aide aux devoirs sera payante.

- Mme Hanou : qu'exige-t-on des encadrants en terme de diplômes ? Auront-ils un BAFA ?

Mme Hamelin : oui ou le CAP petite Enfance au minimum.

- Mme Hanou : à 16h qu'y aura-t-il ?

Mme Hamelin : ce sera garderie ou aide aux devoirs pour les élèves de cycles 2 et 3. Il faudrait demander aux parents ce qu'ils attendent de l'étude : étude surveillée ou aide aux devoirs ? Mme Hamelin explique la différence entre étude surveillée et aide aux devoirs. Elle rappelle que actuellement l'aide aux devoirs est plutôt prévue pour les parents travaillant tard, ainsi pour quelques élèves en difficulté. Dans le cadre de la réforme : l'aide aux devoirs sera plus courte : 30 min. Le goûter sera pris à 16h30 à la maison ou à la garderie. Elle constate que beaucoup de parents apprécient que les devoirs soient faits car ils travaillent tard.

Mr le Maire : le bilan était moins positif si d'autres personnes que les enseignants assuraient l'étude (baisse des effectifs de fréquentation)

Vote : 5 parents titulaires / 5 membres du conseil municipal / 5 enseignants. Le projet d'organisation du temps scolaire est adopté à l'unanimité.

Mme Hamelin : un mouvement de grève est lancé. Il y a certaines communes où rien n'est encore prévu.

Les APC ont été mises en place dès la rentrée septembre 2013. Mme Hamelin précise que les APC (Activités Pédagogiques Complémentaire) sont différentes de l'aide personnalisée. Elle décrit ses composantes : l'AED (Aide aux Enfants en Difficultés), l'ATP (Aide au Travail Personnel) et l'APE (Activités pour le Projet d'Ecole).

5 Le PPMS

Le Plan de Mise en sûreté est un plan qui va décrire étape par étape toutes les missions du personnel enseignant, le matériel à avoir, le lieu de mise en sécurité des élèves et du personnel communal (ATSEM). Un exercice aura lieu la semaine du 18 novembre pour valider le plan.

6 Le Document Unique et les registres de sécurité

Une mise à jour du document unique va être faite en décembre 2013 et sera transmise à la mairie et à l'IEN fin décembre, début janvier 2013. C'est un document qui est à renseigner pour chaque école. Il est valable pour un an et est remis à jour en fin d'année pour être transmis à la mairie et à l'Inspection. Le maire doit y être associé pour son élaboration, il est responsable des locaux et le directeur est responsable des usagers. Ce document a pour but de réaliser une évaluation des risques, programmer et mettre en place des mesures de prévention des risques. Avec Monsieur Duchemin, la visite complète de l'école a été faite en fin d'année dernière et n'a révélé que des petits travaux d'entretien et d'aménagements.

La synthèse du DUER 2013 sera présentée lors du deuxième conseil d'école.

7 Les travaux

Des travaux et aménagements ont été réalisés pendant les vacances d'été

Mr Duchemin annonce que 2 étagères de la cabane de la cour de maternelle ont été changées.

Un anti-pince-doigts a été installé.

Mme Hamelin annonce que la BCD a été réaménagée.

L'équipe enseignante remercie les membres de la mairie ainsi que Mr Poignavant.

8- Le projet d'école

L'équipe enseignante a rédigé l'avenant 3 du projet d'école.

Rappel des 3 axes du projet initial.

La construction d'une serre dans le jardin : on recherche des financements. L'APE (Assemblée des Parents d'Elèves) a lancé une opération « fleurs » et l'équipe enseignante renouvelle la vente d'agendas à la demande de parents.

Mr le Maire demande le coût de cette serre.

Des serres d'occasion sont vendues aux alentours de 600€. Mme Hamelin souligne le souci de sécurité quant aux matériaux. De l'aide est demandée aux niveaux de tous les parents, Mr le Maire propose que ce pourrait être l'objet de TAP.

9 Les projets de sorties

Les sorties culturelles:

Les classes maternelles : refus pour un spectacle intitulé pluie. Recherche d'un spectacle à organiser. Les autres classes participeront peut être à ce spectacle pour en baisser le coût. Il faut compter de 400 à 600€ plus le coût de la SACEM.

Les sorties sportives:

Les classes sont inscrites aux rencontres sportives organisées par les conseillers pédagogiques de la circonscription de Saint-Lô 3.

- la classe de PS-MS participera aux rencontres danse la semaine du 22-24 avril 2014
- La classe de CP – CE1 assistera aux rencontres athlétisme cycle 2 la semaine du 16-17 juin
- Les classes de CE2 et CM1-CM2 ne participeront pas à l'opération sécurité piéton. Décision prise de faire tous les deux ans. Participation à la course longue les 24-25 février et athlétisme les 23-24 juin.
- La classe de CM participera comme l'année dernière à la rencontre natation organisée au centre aquatique le 30 juin ou 1er juillet 2014

Le cycle natation : se déroulera du mardi 22 avril au 24 juin 2013 pour les 4 classes (MS au CM2), l'après-midi : 8 séances de 15h à 15h45.

Une journée au collège est prévue pour la classe de CM2, dans le cadre de la liaison CM2 – 6ème.

Les sorties pédagogiques : Chaque classe bénéficiera d'une sortie pédagogique.

Classes des CP-CE1 et CE2 : sortie à Terra Botanica (Parc ludique et pédagogique consacré au végétal) près d'Angers.

Cette sortie aura lieu le 30 juin et 1er juillet 2014. Des arrhes ont été versés, la réservation est faite. Les élèves dormiront au gîte Ethic Etapes sur le site du Lac de Maine à Angers. Programmation :

- départ le lundi matin en car, arrivée pour le déjeuner au gîte.
- Lundi après-midi : activités dans la réserve ornithologique sur le site du gîte. Dîner et nuit au gîte.
- Mardi matin : visite guidée par un animateur d'une des 4 zones du Parc terra Botanica (CE2 : le végétal convoité / CP-CE1 : le végétal mystérieux)
- Déjeuner avec panier-repas fourni par le Parc
- après-midi en visite libre sur les 3 autres zones du Parc.
- Départ à la fermeture du parc, dîner pendant le trajet ou au retour.

Classe des CM1-CM2 : Sortie char à voile / plage du débarquement

Une seule nuitée car le coût est conséquent. 2 séances de char à voile sont prévues.

Les spectacles :

- La chorale de Noël se déroulera le vendredi 20 décembre
- après-midi « jeux de société » : 27 février
- Carnaval : jeudi 24 avril. Les crêpes seront achetées et une participation sera demandée.
- Kermesse ou fête de fin d'année: le vendredi 27 juin 2014.
- Olympiades : jeudi 3 juillet

10 Présentation des comptes de la coopérative

- ✓ Coopérative 2012-2013 : Bilan de la coopérative 2012-2013

| Recettes | Dépenses |
|--|-----------------------------|
| Dons parents: 1620 euros participation famille classe CM : 1139,20 goûter inclus kit écolier : 1048,96 | Transport: 2170 |
| Subventions mairie : 2750 -St Georges Montcocq : 2250 - Le Mesnil Rouxelin : 500 | Entrées spectacles: 2533,80 |
| Subvention APE : 2500 | |
| Quête de mariage : 171,45 | |
| Bénéfice des photos : 718,47 | |
| Bénéfice agendas : 725,10 | |
| Bénéfice œufs de pâques: 666,76 | |

Relevé de compte au 31 août 2013: 4291,72 euros

Remerciements pour les subventions accordées à la coopérative de la part de la mairie de St georges Montcocq, de la mairie du Mesnil Rouxelin et de l'APE.

- ✓ Coopérative 2013-2014: relevé de compte au 31/10/13: 1 898,61 euros

Dons des parents à la coopérative: 1845 euros ont été récoltés. Cela représente une moyenne de 16 euros par enfant.

Des actions sont prévues:

- La vente d'agendas (décembre) pour financer la serre
- La vente des photos scolaires (novembre) et opération chocolat (mars) pour financer les sorties et spectacles
- La vente de bonbons pour financer le goûter du carnaval (février)

11 Informations diverses

- **Le photographe**
- **Le calendrier scolaire - Rappel des journées travaillées:** le mercredi 13 novembre. Étude cette semaine-là le mardi et le jeudi.
- **Le site de l'école:** <http://ecole-saint-georges-montcocq.etable.ac-caen.fr/>

fréquentation : octobre 2011: 1475 visites

25 octobre 2012: 2 101 visites soit 627 visites

octobre 2013: 5 761 visites

Le site est remis à jour en ce moment. Il sera en travaux au début de l'année 2014.

- **Communications entre parents et représentants de parents**

Mme Hanou : peut-on utiliser le cahier de liaison de l'élève pour se faire connaître, avec photos, et y mettre des mots des représentants de parents ?

Réponse : oui, l'école doit faciliter la communication entre parents. Mme Segovia propose une couleur spécifique aux représentants, le jaune étant celle de l'APE et blanc celle de l'école.

Il est constaté que la boîte aux lettres ne sert pas beaucoup. Il est suggéré de la repeindre de couleur plus vive. Mr Martin propose de créer une adresse mail.

Mme Hamelin constate que le panneau d'affichage est peu entretenu. Une demande d'aide à la direction est en cours pour l'aider dans ces tâches.

- **Surveillance de la qualité de l'air dans les écoles** : intervention de Mr Le Glatin, membre du laboratoire départemental

En janvier 2015, la surveillance de l'air en maternelle devra être effective partout. Le benzène et formaldéhyde (reconnus cancérigènes) seront dosés, ainsi que le CO2 (signe de confinement).

Une première campagne aura lieu l'hiver, une deuxième l'été.

Le mardi 5 novembre 2013, une équipe du laboratoire département est venue réaliser un audit dans le bâtiment maternelle, et a défini les zones éligibles aux mesures (salle de motricité – dortoir – les 2 classes)

- **Projet d'agrandissement de la cantine**

Mr le Maire annonce que le projet est lancé, le retour de l'Inspection Académique est attendu.

Les travaux auront lieu courant 2014, la cantine ne sera pas en service avant 2015.

La salle de restauration et la cuisine seront construites sur la pelouse qui jouxte l'actuelle cantine. Celle-ci sera convertie en dortoir.

Un bémol : des subventions sont en attente, il y a de plus en plus de contraintes pour de moins en moins de moyens.

Pendant les travaux, une gêne sera occasionnée sur le parking. La mairie incitera les familles à utiliser le parking de la salle polyvalente en réaménageant le chemin. Une entrée sous le préau de maternelle pourrait être étudiée. Mme Osmond note cependant que l'actuelle entrée est bien visible des enseignants et permet de vérifier sa bonne fermeture. L'entrée sous le préau serait hors de vue. Une ATSEM pourrait être chargée de la fermer.

Remerciements

La séance est clôturée à 21h00.